

2024-ARP-011	PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAGUENAU - MISE À JOUR N°6
Service référent	Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement
Nomenclature Préfecture	2.1 - Documents d'urbanisme

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51, R. 151-52 et R.153-18 ;

VU le plan local d'urbanisme de Haguenau approuvé le 19/11/2012, modifié les 22/09/2014, 19/09/2016, 13/09/2018, 27/06/2019, 15/04/2021 et 09/12/2021, et mis à jour les 26/09/2017, 23/04/2019, 30/07/2020, 08/03/2021 et 28/10/2022 ;

VU les pièces du dossier ci-annexé ;

ARRETE

Article 1 : Le plan local d'urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté, afin d'annexer le périmètre du Permis Exclusif de Recherches de mines de lithium et substances connexes dit « Les Poteries Minérales » accordé à la société par actions simplifiée Lithium de France par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 31 janvier 2024.

Article 2 : Le plan local d'urbanisme de Haguenau mis à jour est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et en mairie de Haguenau aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un **affichage pendant une durée d'un mois** au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et en mairie de Haguenau.

Fait à Haguenau, le 08 juillet 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,
Signé
Jean-Lucien NETZER

PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAGUENAU - MISE À JOUR N°6	
Publié le	18 juillet 2024
Envoyé en Préfecture le	18 juillet 2024
Enregistré en Préfecture le	18 juillet 2024
ID de télétransmission	067-200067874-20240101-51457-AR-1-1